



LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE PORCS ET VOLAILLES

Éléments de contexte :

Pour diverses raisons (vieillesse des installations, restructurations...), le secteur des bâtiments d'élevage est aujourd'hui en pleine mutation avec de nombreuses rénovations et nouvelles constructions.

Les investissements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), avec ou sans volet énergie (Plan de Performance Énergétique). La DDT(M) est en charge de la gestion de ces aides, qui nécessite de connaître des notions techniques de base en matière de conception et de logement des animaux.

Les projets réalisés doivent être conformes à la réglementation visant à prévenir les nuisances et les risques pour l'environnement. Chaque élevage est ainsi soumis en fonction de son importance au Réseau Sanitaire Départemental (RSD) ou à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui relève de la compétence des DD(CS)PP.

Objectifs :

Caractériser les bâtiments d'élevage dans la spécificité du logement des monogastriques (élevage hors-sol notamment), connaître les principes généraux de la conception, aborder leurs impacts sur l'environnement en matière de déjections et la prise en compte de l'aspect énergétique.

Public concerné :

Agents gestionnaires de dossiers relatifs aux bâtiments d'élevage en matière d'urbanisme, d'ICPE ou de développement durable affectés en DDT(M)/SEA ou DD(CS)PP, directeurs d'exploitation ou enseignants d'EPLEFPA.

Contenu proposé :

Les spécificités des bâtiments d'élevage des monogastriques : porcins, volailles, palmipèdes et lagomorphes (lapins...).

Aspects techniques (systèmes d'exploitation, isolation, ventilation, gestion des déjections, maîtrise de l'énergie sur le modèle des bâtiments à basse consommation, charte d'éco-construction des bâtiments d'élevage.

Visite d'exploitation.

Intervenants :

Instituts (IDE, ITAVI, IFIP), Chambre d'Agriculture et agents du MAA (DDT).

Durée :

3 jours

Nombre de participants maximum :

15 participants

Responsable pédagogique :

Bruno GELIN, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 38.

Mail bruno.gelin@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.

Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

363,00€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTE (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

Code RenoiRH formation :

NINAGT0005